

Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le 15 AVR. 2022

ID : 031-213105612-20220415-D_2022_54_01-BF



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 25
- procurations : 6
- absents excusés : 2
- ayant pris part au vote : 31

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE

L'an deux mille vingt et deux et le 13 avril à 18 heures 35, les membres du conseil municipal de la commune de l'Union se sont réunis dans la Salle des Fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 7 avril 2022, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0

Etaient présents : M. PERE, M. NAVARRO, MME BEC, M. ROUX, MME GODEAS, M. FEULLERAT, M. BAUMLIN, MME GREGOIRE, MME GUEDES, , MME SIMON-LABRIC, M. ORTIC, MME QUONIAM-DOUREL, , MME TOULZE, M. COMBE, M. DOMENEGUETTY, , MME PERROUX, M. MOLET, M. GARDE, M. MERLEY, MME SERRET-PEREZ, M. MITTAUX, MME GENNARO-SAINT, MME MAURIN, MME GRUEL, M. DEHOURS.

☎ 05.62.89.22.89

Etaient absents excusés ayant donné procuration : M. ROFE (POUVOIR A M. ROUX), M. PUGET (POUVOIR A MME GREGOIRE), MME CELERIER (POUVOIR A MME. BEC), MME JARRIGE (POUVOIR A M. ORTIC), MME CABERO (POUVOIR A MME. QUONIAM-DOUREL), MME FERRE (POUVOIR A MME GODEAS).

Etaient absents excusés : M. BAMIERE, M. CADIEU.

MME. SIMON-LABRIC est élu secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION n°2022/54

Objet : Demande d'intégration du collège Georges Chaumeton de L'Union au sein du plan de mixité sociale des collèges de la Haute-Garonne.

Les élus du conseil municipal sont directement interpellés par les parents d'élèves du collège Georges Chaumeton qui expriment leur très vive inquiétude sur le climat qui règne au sein de l'établissement, que ce soit sur des aspects liés à la sécurité, à l'encadrement ou à des incivilités importantes.

Depuis plusieurs mois, le collège fait face à de grandes difficultés en termes de ressources humaines, notamment créées par l'absence de Conseillers Principaux d'Education et un nombre d'Assistants d'Education insuffisant.

Le conseil municipal rappelle que le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, en collaboration avec le Rectorat de l'académie de Toulouse, a lancé un plan de mixité sociale des collèges de la Haute-Garonne impliquant 11 collèges.

Le collège de L'Union ne fait pas partie de ces 11 établissements

Pour autant, le collège connaît en deux ans une croissance de l'ordre de 30% de ses effectifs suite au rattachement de deux groupes scolaires toulousains issus de quartiers défavorisés.

Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le 15 AVR. 2022

ID : 031-213105612-20220415-D_2022_54_01-BF

Cette modification de la carte scolaire correspond à une politique favorisant la mixité sociale, politique que le Conseil Municipal soutient.

Cette démarche aurait dû être accompagnée par la mise à disposition de moyens supplémentaires d'une part et d'autre part par la diminution du nombre d'élèves par classe afin de favoriser l'apprentissage dans de meilleures conditions.

Le Conseil Municipal demande l'intégration du collège Georges Chaumeton de L'Union au sein du plan de mixité sociale mis en en place depuis janvier 2017 en collaboration entre le Conseil départemental de la Haute Garonne et le Rectorat de l'académie de Toulouse.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

A L'Unanimité,

- De demander l'intégration du collège Georges Chaumeton de L'Union au sein du plan de mixité sociale mis en en place depuis janvier 2017 en collaboration entre le Conseil départemental de la Haute Garonne et le Rectorat de l'académie de Toulouse.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Marc PÉRE

- Transmis le 15 AVR. 2022

- Affiché le 15 AVR. 2022

